FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE

91, avenue de la République 75540 PARIS Cedex 11 − 🕾 : 01 48 06 80 81 🖶: 01 48 06 43 42 www.fnsa-vanid.org − fnsa@ fnsa-vanid.org

FICHE n°2.188

Janvier 2008

INFORMATION SOCIALE ET FISCALE

NOMENCLATURE DES ACTIVITES FRANCAISES

(N.A.F) 2008

Le décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 (JO 30 décembre 2007) porte approbation des nomenclatures d'activités et de produits françaises.

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles classifications des activités de notre profession.

Nouvelle N.A.F 2008 (INSEE)	INTITULE DU POSTE	Ancienne N.A.F 2003 (INSEE)
37.00Z	Collecte et traitement des eaux usées	900.A
38.12Z	Collecte des déchets dangereux	900.E
38.11Z	Collecte des déchets non dangereux	900.G

Pour chaque code NAF, vous trouverez ci-après les activités détaillées qui s'y rapportent :

37.00Z COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

- l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des eaux usées
- la collecte et le transport des eaux usées ménagères ou industrielles et des eaux de pluie au moyen de réseaux d'assainissement, de collecteurs, de fosses et d'autres moyens de transports (camions de vidange, etc.)
- la vidange et le nettoyage des puisards, des fosses septiques, des puits et des fosses, l'entretien des toilettes chimiques
- le traitement des eaux usées (ménagères ou industrielles, eaux usées des piscines, etc.) au moyen de procédés physiques, chimiques et biologiques, tels que la dilution, le criblage, la filtration, la sédimentation, etc.
- l'entretien et le nettoyage des égouts et des canalisations, y compris le curetage des égouts

Source: Journal Officiel - 30 décembre 2007

Ce code ne comprend pas :

- la décontamination des eaux de surface et des eaux souterraines polluées, in situ (cf. 39.00Z)
- la construction ou la réparation de réseaux d'égouts (cf. 42.21Z)
- le nettoyage et le débouchage de tuyaux d'écoulement dans des bâtiments (cf. 43.22A)

38.11Z COLLECTE DES DECHETS NON DANGEREUX

- la collecte des déchets solides non dangereux (par exemple les ordures) au niveau local, telle que l'enlèvement de déchets des ménages et des entreprises au moyen de poubelles, de bacs à roulettes, de conteneurs, etc.
- la collecte des matériaux mixtes récupérables
- la collecte de matériaux recyclables
- l'enlèvement des détritus collectés dans les boîtes à ordures dans les lieux publics
- l'enlèvement de déchets de construction et de démolition
- la collecte et l'enlèvement de décombres
- l'enlèvement des déchets de production des usines de textiles
- l'exploitation d'installations de transfert de déchets non dangereux

Ce code ne comprend pas :

- la collecte de déchets dangereux (cf. 38.12Z)
- l'exploitation de décharges pour l'élimination de déchets non dangereux (cf. 38.21Z)
- l'exploitation d'installations de tri de matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique etc., en vue de la récupération des déchets (cf. 38.32Z)
- la collecte et le tri de matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique, etc. associé à leur vente, sans réelle transformation (cf. 46.77Z)

38.12Z COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX

Cette sous-classe comprend l'enlèvement de déchets dangereux, solides ou autres, c'est-à-dire les déchets contenant des substances dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement, telles que des substances explosives, oxydantes, inflammables, toxiques, irritantes, nocives, cancérogènes, corrosives, infectieuses ou autres. Elle comprend également les activités d'identification, de traitement, d'emballage et d'étiquetage des déchets pour le transport.

Ce code comprend:

- la collecte de déchets dangereux, tels que :
 - . Huiles usagées de navires, de garages
 - . Huiles et graisses de cuisson usagées
 - . Déchets biologiques dangereux
 - . Déchets nucléaires
 - . Piles usagées, etc.
- l'exploitation d'installations de transfert de déchets dangereux

Source: Journal Officiel - 30 décembre 2007